



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du samedi 21 décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 21 décembre 2013 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, LAURENT, PREVOST, THIEBAUT.

Absents et excusés : M. DRAPIER donne pouvoir à M.LAURENT.

M. MARTIN donne pouvoir à M.FEUILLET.

I - REQUALIFICATION DE LA RUE SAUSSIER MARCHANDISE : Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* Décide de procéder aux travaux de requalification de la rue Saussier Marchandise,

* Estime le coût de ces travaux comme suit :

Montant TTC : 1 086 530,13 €

Montant HT : 935 649,22 €

* Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, entre 30 et 55 % du montant HT des travaux).

* Sollicite également d'autres financements : CDDL, réserve parlementaire, FDS, Noréade, amendes de police.

(Sachant que la TVA sera récupérée en 2015 : 142 539,89 €).

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

II - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le développement des activités du Centre Social et Culturel de la Vallée de l'Oise génère un accroissement de flux financiers et nécessite un fonds de roulement de Trésorerie important.

Pour faire face à ses difficultés, l'Association sollicite auprès de la Commune une avance de Trésorerie.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune et l'association ont signé un partenariat dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, accueil périscolaire, accueil de Loisirs sans hébergement. Ils préparent ensemble le projet d'aménagement de rythmes scolaires qui sera mis en place en septembre 2014 et développent depuis de nombreuses années des activités de loisirs, d'aide aux personnes en difficulté ou à caractère économique et social avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Des efforts sont faits par l'association pour atteindre l'équilibre financier avec notamment une réduction de personnel. Aussi cette avance est une nécessité pour permettre d'accroître le fonds de roulement et de maintenir les activités de l'association.

Considérant que les activités de l'association participent au développement économique et présentent un intérêt public pour la commune, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour et 6 voix Contre, accorde une avance de Trésorerie à l'Association de 25 000 € sans intérêts, remboursable sur deux ans à partir de 2015 et autorise le Maire à signer avec l'association la convention définissant les modalités de mise en œuvre et de remboursement de ce prêt.

Des modifications au budget 2013 seront établies en conséquence.

M. BON quitte la séance à 11 h 15

III - DBM BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire dans la mesure où des intérêts réglés en 2013 n'ont pas été portés dans le budget 2013 lotissement.

Décision prise à l'unanimité.

IV - MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET HALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 Novembre 2013, les délégués du Syndicat intercommunal d'Investissement et de Fonctionnement de la Cantine et de la Halle de Sports de Moÿ de l'Aisne ont approuvé la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat portant à un délégué titulaire et un suppléant la représentation des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat intercommunal d'Investissement et de Fonctionnement de la Cantine et de la Halle de Sports de Moÿ de l'Aisne.

V - MODIFICATIONS STATUTAIRES SIDEN - SIAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve que la compétence Eau Potable soit scindée en deux blocs de compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable ».

VI - QUESTIONS DIVERSES

Sans objet